

PARRAINAGE

NOTICE D'INFORMATION

SMATIS France, mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, SIREN 781 166 293, dont le siège social est au 6 Rue du Piave CS 90000 – 16920 ANGOULEME CEDEX 9, propose une offre de parrainage selon les conditions définies dans le règlement ci-après. En participant à l'opération de parrainage, vous acceptez l'intégralité des conditions du présent règlement.

Article 1 – Objet

SMATIS propose une offre de parrainage. Pour toute adhésion, dans le cadre du parrainage, à une couverture santé assurée par SMATIS prévue ci-dessous, le parrainage consiste à proposer aux membres participants (parrains) qui recommandent l'adhésion à une couverture santé de la Mutuelle à de nouvelles personnes (filleuls), des remises. L'opération de parrainage ne constitue pas une activité d'intermédiation.

Article 2 – Conditions de Participation

- Le parrain doit :
 - Être adhérent, personne physique, membre participant de SMATIS France (les bénéficiaires de la couverture qui ne sont pas adhérents ne peuvent avoir la qualité de parrain)
 - Avoir souscrit une garantie Santé, à titre individuel, à l'exception des gammes suivantes : Gamme Banco, Gamme Evo 1, 2, 2+, 3, 3+, Gamme Hospi (Essentiel 100, 200+) – Gamme Compétitive 250, 500, 650, gamme 70 et 70i et la gamme Flexi Economique. Les adhérents assurés au titre d'un contrat collectif obligatoire ou ayant adhéré par l'intermédiaire d'un courtier ne sont pas éligibles au dispositif.
 - S'acquitter directement des cotisations auprès de SMATIS ou de l'organisme gestionnaire et être à jour de ses cotisations.
- Le Filleul doit :
 - Souscrire en tant que personne physique, membre participant de SMATIS France, à une garantie santé de la Mutuelle ouverte à la vente, à titre individuel, à l'exception de la gamme essentiel et de la gamme Flexi Economique),
 - Ne pas être bénéficiaire d'une garantie SMATIS en tant qu'ayant droit,
 - Ne pas avoir été radié d'une couverture SMATIS pour motif de non-paiement des cotisations,
 - Avoir plus de 55 ans à la souscription de la couverture (cette condition ne s'applique pas pour les gammes TNS : Travailleurs Non-Salariés).

Article 3 – Modalités de l'offre de parrainage

La qualité de parrain est acquise au membre participant à la souscription par son filleul de la couverture SMATIS.

Chaque adhésion validée par SMATIS ouvre droit au bénéfice :

- Pour le parrain : d'une remise de 45 euros par filleul (dans la limite de 10 filleuls par an),
- Pour le filleul : d'une remise de 45 euros. Si le filleul est le conjoint du parrain, la remise cumulée sera de 45 euros versés au parrain.

La remise est à valoir qu'après paiement par le filleul de sa première cotisation et n'est ni transférable, ni remboursable.

L'offre de parrainage n'est pas cumulable, ni pour le parrain, ni pour le filleul, avec toutes remises commerciales proposées par SMATIS.

En cas de difficultés rencontrées liées à l'application ou à l'interprétation de l'offre, l'adhérent pourra s'adresser au service « relation adhérent » de la mutuelle.

Le bénéfice des remises implique de la part du parrain et du filleul l'acceptation sans réserve de la présente notice.

Article 4 – Durée de l'offre de parrainage

L'offre de parrainage est valable toute l'année. La Mutuelle se réserve le droit d'interrompre l'offre de parrainage ou d'en modifier les conditions, en informant immédiatement les participants à l'opération parrainage par tout moyen (www.smatiss.fr, etc.). Cette diffusion rendra opposable aux membres participants et prospects l'interruption ou la modification.

Article 5 – Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le cadre de l'offre de parrainage sont destinées à permettre le traitement suivant : gérer et exécuter l'opération de parrainage, informer les personnes parrainées, vous attribuer les remises de cotisations correspondantes à l'opération de parrainage, et réaliser des études statistiques. Dans le cadre de l'opération de parrainage, les données personnelles du parrainé ne sont conservées qu'une seule fois : uniquement pour lui adresser l'offre commerciale.

Sont destinataires de vos données personnelles les services habilités de SMATIS FRANCE, assureur et responsable de traitement, ses sous-traitants contractuellement liés sous conditions de conformité au Règlement de Protection des Données (RGPD), ainsi que les tiers autorisés dans la limite de leur besoin d'en connaître.

Vos données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire à la passation et à la gestion de votre contrat, dans la limite des délais législatifs et réglementaires applicables.

SMATIS FRANCE s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité de vos données dans les conditions prévues au Règlement UE n°2016-679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi «Informatique et Libertés» du 06/01/1978 modifiée.

Conformément à leurs dispositions, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité (lorsqu'elle s'applique), d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de SMATIS France à l'adresse : 6, rue du Piave - CS 90000 - 16920 Angoulême Cedex 9, ou par mail à l'adresse : dpo@smatis.fr.

Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation relative à la protection de vos données à caractère personnel auprès de la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse <http://www.cnil.fr>